



# COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures  
Ligne directe : 04.92.15.80.32

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.  
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°35  
Réunion du 04 juin 2024

---

Président : M. LANDUCCI Julien

---

Présents : MM. Denis RICCI, Marc BENINCASE Gérard AUDEL, Jean-Paul DELALANDE,  
Chokri ABED.

---

Excusé : M. Romain SENESI.

---

### **RAPPEL**

**TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXÉE PAR LA COMMISSION DES COUPES.**

**TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARÉ FORFAIT.**

**LES CLUBS RECEVANTS SONT ÉGALEMENT INFORMÉS QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RÉSULTATS DANS LES 48 HEURES.**

## **FINALES DES COUPES CÔTE D'AZUR**

Ces finales se sont déroulées sur le stade INTERCOMMUNAL n°1 du VSJB FC à ST JEAN CAP FERRAT.

La Commission remercie la Municipalité, pour la mise à disposition de son infrastructure.

Elle remercie également le club du VSJB FC pour son accueil et plus particulièrement ses interlocuteurs privilégiés, Messieurs FREDOLINI et NICOLAI pour leur disponibilité et leur appui logistique tout au long du weekend et le samedi précédent pour la finale FEMININE SENIOR A 11.

Remerciements au Président du district, Mr DELAMOTTE, et l'ensemble du Comité Directeur pour leur présence auprès des clubs et des commissions tout au long de ces deux journées.

Remerciements également aux présidents des arbitres, Mr ERMANI et des Délégués, Mr DORI, et tous les Arbitres et Délégués qui ont officié lors de ces finales et Mlle MALVINA SERRAMOGLIA, alternante assistante communication du District de la Côte d'Azur pour sa présence pendant les 2 jours et pour la réalisation des reportages disponibles sur les réseaux sociaux.

Remerciements enfin à l'ensemble des clubs finalistes, joueurs et éducateurs, pour leur enthousiasme et leur bel état d'esprit.

Ils ont rendu ces finales très agréables à organiser par la Commission des Coupes et je voudrais en profiter pour remercier et féliciter ses membres qui tout au long de la saison se réunissent chaque semaine pour que cette compétition se déroule du mieux possible.

### **RESULTATS DES FINALES (sous réserve d'homologation)**

#### **FÉMININE SENIOR A 11 :**

AS MONACO FF 1 7 - 1 FC MOUGINS 1

#### **U 14 AGNELLI:**

US CAP D'AIL 1 2 - 1 GJO ANTIBES JLP 1

#### **FEMININE U15 A 11 :**

OGC NICE 4 - 3 ES CANNET ROCHEVILLE

#### **U 18 KITABDJIAN:**

ESSNN 1 0 - 4 RC PAYS DE GRASSE 1

#### **COUPE ENTREPRISE GRILLO :**

FC MUNICIPAUX CAGNES/MER 2 - 1 MONTET BORNALA

#### **FEMININE SENIOR A 7:**

FC CARROS 5 - 0 AS CCF

#### **U16 OLIVARI:**

OS CANNES C 1 - 1 US CAP D'AIL  
(tab 3 - 4)

#### **SENIORS :**

AS FONTONNE 2 3 - 0 AS ST MARTIN

#### **U20 :**

CASTEL FC - FC ANTIBES 1

**Suite au forfait annoncé par mail le vendredi 31 Mai par le FC ANTIBES, la finale n'a pas eu lieu.**

Le Président de séance :  
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :  
M. Denis RICCI